



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : agglomération de Castres

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

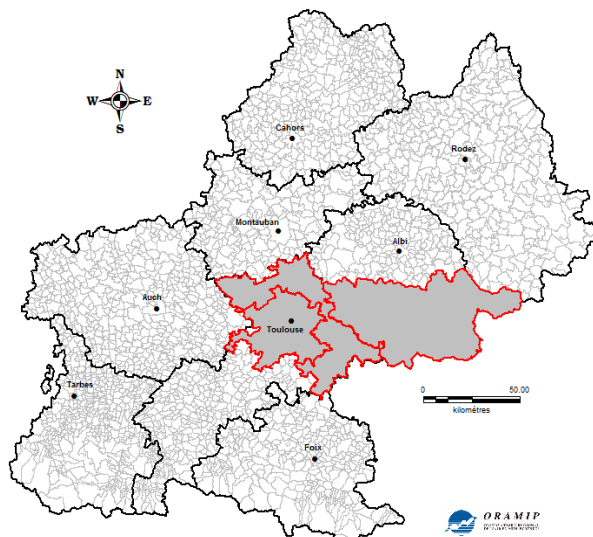
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 09/12/2013 à 08h00

Sur l'agglomération de Castres, tout comme sur le nord du département de la Haute-Garonne, l'ORAMIP a enregistré une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Les concentrations moyennes mesurées s'élèvent, ce jour 61,1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

MERCI DE RELAYER CE MESSAGE



DESCRIPTION DU PHENOMENE

La cause principale de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

ÉVOLUTION

Une élévation des concentrations au cours de la nuit a maintenu des niveaux importants de particules fines en suspension dans l'air. Les conditions météorologiques ont favorisé l'accumulation de ces particules dans les basses couches de l'atmosphère faisant ainsi augmenter les concentrations au voisinage du sol. Cet épisode de pollution aux particules fines devrait se poursuivre au minimum jusqu'à la nuit prochaine.

Cette procédure est valable sur l'agglomération de Castres pour la journée du 09/12/2013.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur www.oramip.org



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : agglomération de Castres

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 09/12/2013 à 08h00

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur www.oramip.org

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : agglomération de Castres

PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

Communiqué du 09/12/2013 à 08h00

Liste des communes concernées par cet événement de pollution de l'air :

AGUTS	ESCROUX	MARZENS	SAINT-AMANS-SOULT
AIGUEFONDE	ESPERAUSSES	MASSAC-SERAN	SAINT-AMANS-VALTORET
ALBINE	FERRIERES	MASSAGUEL	SAINT-AVIT
ALGANS	FIAC	MAURENS-SCOPONT	SAINT-GAUZENS
AMBRES	FREJEVILLE	MAZAMET	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
ANGLES	GARREVAQUES	MISSECLE	SAINT-GERMAIN-DES-PRES
APPELLE	GARRIGUES	MONTCABRIER	SAINT-GERMIER
ARFONS	GIJOUNET	MONTDRAGON	SAINT-JEAN-DE-RIVES
ARIFAT	GIROUSSENS	MONTFA	SAINT-JEAN-DE-VALS
AUSSILLON	GRAULHET	MONTGEY	SAINT-JULIEN-DU-PUY
BANNIERES	GUITALENS	MONTPINIER	SAINT-LIEUX-LES-LAVAUUR
BARRE	JONQUIERES	MONTREDON-LABESSONNIE	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
BELCASTEL	LABASTIDE-ROUAIROUX	MONT-ROC	SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY
BELLESERRE	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	MOULAYRES	SAINT-SALVI-DE-CARCAVES
BERLATS	LABOULBENE	MOULIN-MAGE	SAINT-SALVY-DE-LA-BALME
BERTRE	LABRUGUIERE	MOUZENS	SAINT-SERNIN-LES-LAVAUUR
BLAN	LACABAREDE	MURAT-SUR-VEBRE	SAINT-SULPICE
BOISSEZON	LACAUNE	NAGES	SAIX
BOUT-DU-PONT-DE-LARN	LACAZE	NAVES	SAUVETERRE
BRASSAC	LACOUGOTTE-CADOUL	NOAILHAC	SEMALENS
BRIATEXTE	LACROISILLE	PALLEVILLE	SENAUX
BROUSSE	LACROUZETTE	PAYRIN-AUGMONTEL	SERVIES
BURLATS	LAGARDIOLLE	PECHAUDIER	SOREZE
BUSQUE	LAGARRIGUE	PEYREGOUX	SOUAL
CABANES	LALBAREDE	PONT-DE-LARN	TEULAT
CAHUZAC	LAMONTELARIE	POUDIS	TEYSSODE
CAMBON-LES-LAVAUUR	LASFAILADES	PRADES	VABRE
CAMBOUNES	LAUTREC	PRATVIEL	VALDURENQUE
CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	LAVAUUR	PUECHOURSI	VEILHES
CARBES	LE BEZ	PUYBEGON	VENES
CASTELNAU-DE-BRASSAC	LE MARGNES	PUYCALVEL	VERDALLE
CASTRES	LE MASNAU-MASSUGUIES	PUYLAURENS	VIANE
CAUCALIERES	LE RIALET	RAYSSAC	VIELMUR-SUR-AGOUT
CUQ	LE VINTROU	ROQUECOURBE	VILLENEUVE-LES-LAVAUUR
CUQ-TOULZA	LEMPAUT	ROQUEVIDAL	VITERBE
DAMIATTE	LES CAMMAZES	ROUAIROUX	VIVIERS-LES-LAVAUUR
DOURGNE	LESCOUT	SAINT-AFFRIQUE	VIVIERS-LES-MONTAGNES
DURFORT	LUGAN	SAINT-AGNAN	
ESCOUSSENS	MAGRIN	SAINT-AMANCET	